

Liedekerke, mardi 1er septembre 2020

Cher(s) parent(s)

Tout d'abord, au nom de tout le personnel, je voudrais vous remercier pour la confiance que vous accordez à notre école. Ensemble, nous allons à nouveau faire de cette année scolaire une année agréable et instructive qui, espérons-le, malgré la crise sanitaire actuelle, sera aussi normale que possible.

Vous trouverez ci-joint une brochure d'information contenant de nombreuses informations importantes sur l'école que vous pouvez garder à la maison. Vous trouverez également certains documents qui doivent être rendus à l'enseignant. **Puis-je vous demander de les compléter pour le vendredi 4 septembre 2020 au plus tard.**

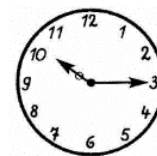
Le règlement scolaire n'est pas donné en version papier mais peut être consulté à tout moment sous forme numérique sur le site de notre école via le lien suivant : <https://www.debij.be/schoolwerking/schoolreglement>. De cette façon, nous faisons notre part pour l'écologie et ensemble, nous essayons de réduire la montagne de papier. Si vous souhaitez toujours une version papier, vous pouvez toujours la consulter ou en demander un double au secrétariat de l'école.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des documents que vous allez maintenant recevoir :

- Cette lettre de bienvenue contient un aperçu des nouveautés de cette année scolaire et des directives de la couronne qui s'appliquent à notre école.
- Un dépliant d'information contenant de nombreuses informations et 4 notes sur les maladies pour les parents peut être conservé à la maison. →
- Les coordonnées actualisées des élèves (**PAPIER BLEU**) doivent → être remplies et renvoyées à l'enseignant.
- Formulaire de consentement "uniquement pour rentrer à la maison" où vous pouvez indiquer si votre enfant est uniquement autorisé à rentrer à la maison ou s'il sera récupéré par quelqu'un. (**LIVRE VERT**) doit → être rempli et retourné au professeur de classe, uniquement lorsque vous l'utilisez.

Bien à vous

Stanny De Block Directeur GO ! École primaire The Bee



## Horaire journalier ajusté - modification des horaires scolaires

Nos horaires scolaires ont été légèrement modifiés par rapport à l'année scolaire précédente. Comme vous le verrez ci-dessous, les portes de l'école s'ouvrent un peu plus tôt le matin, l'école commence 5 minutes plus tôt, les blocs de cours ont été ajustés pour qu'ils soient les mêmes à l'école maternelle et primaire et le temps de jeu de l'après-midi a été supprimé. Nous optimisons et maximisons le temps de cours disponible.

À la fin de la journée scolaire, il y a un moment de clôture avec le professeur/maître. Les enfants peuvent être récupérés à partir de 15h05. La garde d'enfants payante commence à 15h20.

<b>École maternelle et primaire (lundi - mardi - jeudi - vendredi)</b>	
6h45 - 8h05 - Payer le logement	
8h05 - 8h25 - Ouverture des portes de l'école - récréation avec surveillance	
8 h 25 - 10 h 05	Bloc de leçons - leçons et activités
10h05 - 10h20	Playtime
10h20 - 12h05	Bloc de leçons - leçons et activités
12h05 - 13h15	Pause de l'après-midi + temps de jeu
13h15 - 14h55	Bloc de leçons - leçons et activités
14h55 - 15h10	L'heure de fermeture de la classe avec le professeur, votre enfant peut être récupéré à partir de 15h05.
15h10 - 18h00	Tous les autres enfants se rendent au refuge. La garde d'enfants payante commence à 15h20.

<b>École maternelle et primaire (mercredi)</b>	
6h45 - 8h05 - Payer le logement	
8h05 - 8h25 - Ouverture des portes de l'école - récréation avec surveillance	
8 h 25 - 10 h 05	Bloc de leçons - leçons et activités
10h05 - 10h20	Playtime
10h20 - 12h05	Bloc de leçons - leçons et activités
12h05 - 12h20	Accueil des enfants, prise en charge par un enseignant
12h20 - 18h00	Tous les autres enfants se rendent au refuge. La garde d'enfants payante commence à 12h20.



## Déjeuner - sandwiches et repas chauds

- Les sandwiches seront consommés en classe cette année scolaire.

À la fin de l'année scolaire dernière, nous avons été contraints par les directives sur les maladies coronariennes d'introduire cette mesure. Après analyse, nous avons constaté que le fait de manger en classe avait un effet positif sur le bien-être des enfants. Tout s'est déroulé de manière beaucoup plus calme et efficace et les enfants ont aimé déjeuner avec leur professeur.

Vous remarquerez également dans les lignes directrices de la corona à la page suivante que dans la phase **JAUNE**, nous pouvons utiliser la cantine scolaire. Mais à partir de la phase **ORANGE**, nous sommes à nouveau obligés de manger en classe (bulles). En introduisant cette règle dès le début, cela est immédiatement clair pour tout le monde.

- Les repas chauds sont consommés dans le réfectoire. Deux membres du personnel du refuge viendront chercher les enfants dans la salle de classe l'après-midi et les aideront ou les soutiendront si nécessaire. Après le repas chaud, ils peuvent jouer avec leurs amis sur le terrain de jeu.
- Compte tenu des changements susmentionnés, cette année scolaire, **AUCUNE** vente de soupe séparée ne sera proposée. Malheureusement, ce n'est pas possible d'un point de vue organisationnel. Les parents qui ont déjà soumis un bon de commande n'ont rien à faire. Votre commande sera automatiquement annulée. Les enfants qui restent au chaud peuvent bien sûr toujours déguster une soupe avec leur repas.

## Leerplicht

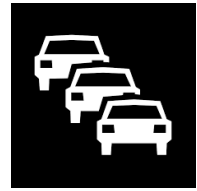
### Enseignement obligatoire à partir de 5 ans

À partir de l'année scolaire 2020-2021, l'enseignement obligatoire sera réduit à 5 ans. Dorénavant, tous les enfants devront apprendre dès l'âge de 5 ans.

Tous les enfants nés au cours de la même année civile sont soumis à l'obligation scolaire en même temps : le 1er septembre de l'année civile au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 5 ans.

Ils doivent aller à l'école pendant au moins 290 demi-journées. Une année scolaire moyenne compte entre 320 et 330 demi-journées.

Pour plus d'informations, voir : <https://onderwijs.vlaanderen.be/nl/elke-dag-naar-de-kleuterschool>.



## Situation du trafic dans la Kleemputtenstraat

À la fin de la dernière année scolaire, en collaboration avec l'école, la municipalité de Liedekerke et la police (TARL), un projet pilote a été lancé avec un trafic dynamique à sens unique dans la Kleemputtenstraat au début et à la fin de la journée scolaire.

Celui-ci a été testé pendant deux semaines avec des résultats très positifs. C'est pourquoi il a été décidé de mettre en place ce trafic dynamique à sens unique à partir de cette année scolaire. Les places de stationnement dans la rue seront également réaménagées dans le courant du mois de septembre.

Plus précisément :

- Cette unidirection ne s'applique que pendant les heures de début et de fin de l'école.
- L'amendement concerne le trafic à sens unique Kleemputtenstraat (tronçon routier Molenstraat/Affligemsestraat) - direction Molenstraat. La circulation à double sens Lindestraat - direction Molenstraat sera maintenue.
- En attendant les panneaux dynamiques, une personne de la municipalité placera et enlèvera les panneaux à chaque fois. La police vérifiera les règles de circulation modifiées.





## Ecole de natation année 2020-2021

Cette semaine, nous avons reçu la confirmation de la congrégation que nos séances de natation pour l'année scolaire à venir ont été approuvées et confirmées. La natation peut être une sortie dans la phase pandémique JAUNE et ORANGE. La piscine municipale applique également les mesures COVID et les règles de sécurité nécessaires.

Au début de la période de natation en classe, le professeur de classe communiquera les instructions nécessaires aux élèves.

L1A	11/09/2020, 25/09/2020, 16/10/2020, 30/10/2020, 20/11/2020
L1B	18/09/2020, 09/10/2020, 23/10/2020, 13/11/2020, 27/11/2020
L2A	11/09/2020, 25/09/2020, 16/10/2020, 30/10/2020, 20/11/2020
L2B	18/09/2020, 09/10/2020, 23/10/2020, 13/11/2020, 27/11/2020
L3A	30/11/2020, 14/12/2020, 11/01/2021, 25/01/2021, 08/02/2021
L3B	07/12/2020, 04/01/2021, 18/01/2021, 01/02/2021, 22/02/2021
L4A	30/11/2020, 14/12/2020, 11/01/2021, 25/01/2021, 08/02/2021
L4B	07/12/2020, 04/01/2021, 18/01/2021, 01/02/2021, 22/02/2021
L5A	04/03/2021, 18/03/2021, 01/04/2021, 29/04/2021
L5B	11/03/2021, 25/03/2021, 22/04/2021, 06/05/2021
L6A	04/03/2021, 18/03/2021, 01/04/2021, 29/04/2021
L6B	11/03/2021, 25/03/2021, 22/04/2021, 06/05/2021



## Lignes directrices de la Corona pour l'éducation

Bonne nouvelle ! Le domaine de l'éducation et les ministres de l'éducation des différentes communautés ont décidé de mettre pleinement en place l'enseignement primaire à partir du 1er septembre. Tout le monde peut et doit aller à l'école ! Nous pouvons ainsi garantir le droit à l'apprentissage de chaque enfant.

Bien sûr, nous comprenons le souci d'envoyer votre enfant à l'école - compte tenu de la crise sanitaire actuelle. Le ministère de l'éducation a donc décidé d'établir des niveaux de pandémie avec des mesures de sécurité concrètes à chaque fois. En outre, notre école établit elle-même une analyse des risques.

Ces niveaux de pandémie sont représentés par une couleur. L'éducation commence le 1er septembre "**phase pandémique JAUNE**" avec une grande vigilance. Ce n'est que dans les municipalités où la situation pandémique est aiguë qu'il est possible de passer à une autre phase.



Vous pouvez consulter ci-dessous les mesures pour notre école en phase de pandémie **JAUNE** :

- Votre enfant peut venir à l'école à plein temps (5 jours).
- Le port d'un masque buccal est obligatoire pour tous les adultes dès l'entrée dans l'enceinte de l'école.
- Les grandes réunions sont exclues. Cela signifie également que le premier jour d'école, nous ne nous réunissons pas dans la cour de récréation avec les élèves, les parents et les enseignants. Au son de la cloche, les enfants vont avec leur professeur/maître. Il y aura une activité amusante (d'introduction) dans la classe.
- Vous pouvez accompagner votre enfant le matin dans l'enceinte de l'école (en plein air), à condition de respecter les mesures de sécurité nécessaires (masque buccal, distance suffisante - 1,5 m). Nous vous demandons de limiter votre présence à ce qui est absolument nécessaire. Toutefois, il est interdit d'entrer dans les bâtiments scolaires. Vous ne pouvez entrer dans le bâtiment que lorsque vous avez rendez-vous avec un membre du personnel de l'école. Vous devez d'abord vous présenter au secrétariat de l'école. Dans ce cas, nous vous demandons également de vous désinfecter les mains lorsque vous entrez dans le bâtiment.
- À la fin de la journée scolaire, vous pouvez attendre vos enfants sur le domaine. Nous avons suffisamment d'espace pour respecter la distance sociale.
- Dans les bâtiments, nous essayons de maintenir la distance entre les salles de classe (bulles de classe) autant que possible.
- Le secrétariat de l'école est libre de poser des questions. Le personnel est protégé par du plexiglas. Les règles de sécurité (masque buccal, distance de 1,5 m et désinfection des mains) restent applicables.
- Le débarquement (en dehors de l'école) peut avoir lieu à condition que les mesures de sécurité nécessaires soient appliquées. En tant qu'école, nous choisissons de n'autoriser les sorties en dehors de l'école que lorsqu'elles sont essentielles à la réalisation des objectifs du programme scolaire et des objectifs de réussite.
- Une hygiène supplémentaire des mains reste applicable (après avoir joué, déjeuné, ...). Les enfants devront également se laver les mains régulièrement en classe.
- Pendant les heures de jeu (en plein air), les enfants peuvent jouer ensemble. Comme toujours, les tout-petits et les enfants des écoles primaires jouent chacun sur leur propre terrain de jeu.
- Les portes des salles de classe restent ouvertes autant que possible afin de ne pas avoir à toucher les poignées et la salle de classe est ventilée autant que possible. Des compteurs de CO2 ont également été achetés pour que nous puissions mesurer au hasard la qualité de l'air dans les salles de classe.
- Chaque chambre dispose d'un équipement de nettoyage et de désinfection suffisant pour être utilisé tout au long de la journée.
- Si vous souhaitez parler à un professeur, vous devez prendre rendez-vous avec lui au préalable. Cela peut se faire via Smartschool, par e-mail ([info@debij.be](mailto:info@debij.be)) ou par téléphone (053/46.33.00). Ce contact aura lieu lorsqu'il n'y a pas d'enfants présents dans le bâtiment ou dans une pièce séparée.
- La garderie préscolaire et postscolaire fonctionne selon l'horaire normal. Bien entendu, ils appliquent également les règles ci-dessus lorsque cela est nécessaire.

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive mais vous donne une idée de la plupart des mesures importantes qui ont été prises. Si nécessaire, un ajustement peut être effectué après les premiers jours de cours afin d'optimiser l'opération.